



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du jeudi 21 décembre 2017

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. DEFROMERIE – Mme BARRIERE – M. DIATTA – M. BULARD – Mme VANDEL – Mme LEPRON – Mme BENASSI – M. CERNEA – Mme MARQUIS

Absents ayant donné pouvoir :

M. PARMENTIER à M. GRISEL

M. BIGOT à M. BULARD

Mme SEMIEM à Mme ACHOURI

M. BAULT à Mme BAULT

M. ANSERMET à M. DEFROMERIE

M. GONZALES à M. LEGUILLON

Mme XAVIER à Mme LEMONNIER-HAQUET

Mme QUOD-MAUGER à Mme VANDEL

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

✓ *M. PARMENTIER donne pouvoir à M. GRISEL*

✓ *M. BIGOT donne pouvoir à M. BULARD*

✓ *Mme SEMIEM donne pouvoir à Mme ACHOURI*

✓ *M. BAULT donne pouvoir à Mme BAULT*

✓ *M. ANSERMET donne pouvoir à M. DEFROMERIE*

✓ *M. GONZALES donne pouvoir à M. LEGUILLON*

✓ *Mme XAVIER donne pouvoir à Mme LEMONNIER-HAQUET*

✓ *Mme QUOD-MAUGER donne pouvoir à Mme VANDEL*

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 28

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil Mme ACHOURI est désignée pour remplir cette fonction.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- 2017-12-110 : Dérogation municipale au principe du repos dominical dans les commerces de détail,

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie, des commerces et proximité décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de donner un avis favorable aux propositions de M le Maire d'accorder pour l'année 2018 5 dérogations municipales au repos dominical pour les commerces de détail et ceux du secteur automobile, comme indiqué dans la délibération.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- 2017-12-111 : Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer l'avenant n°3 du marché n° 2014/10 portant sur l'exploitation des installations de chauffage du patrimoine communal

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Jean Pierre BUTTARD, Adjoint au Maire en charge du patrimoine décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°3 portant sur les modifications citées dans la délibération ;

Article 2 : D'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes afférents à la passation de cet avenant.

Commande publique - 1.4 Autres contrats

- 2017-12-112 : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires –Mutualisation avec le centre de gestion 76

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charger le Centre de Gestion de la Seine Maritime de souscrire pour le compte de la Ville de Saint Pierre Les Elbeuf des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune des catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le Conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

4.1 personnels titulaires et stagiaire de la F.P.T 4.1.8 autres

- 2017-12-113 : Organisation du télétravail pour les agents de la commune de Saint Pierre les Elbeuf

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'organiser le télétravail des agents de la commune selon les modalités définies dans la délibération

4.1 personnels titulaires et stagiaire de la F.P.T 4.1.8 autres

- 2017-12-114 : Instauration du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire des agents municipaux)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le cadre général et le contenu du régime indemnitaire comme décrit dans la délibération.

4.1 personnels titulaires et stagiaire de la F.P.T 4.1.8 autres

- 2017-12-115 : Modalités et indemnités d'astreintes

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De mettre en œuvre les astreintes des services municipaux selon les modalités définies dans la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.2 recrutement-nomination

- 2017-12-116 : Recrutement d'un agent de police municipale

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent du cadre d'emploi des agents de police municipale à compter du 1^{er} avril 2018.

Article 2 : D'autoriser la rémunération et le déroulement de la carrière correspondant au cadre d'emploi concerné auxquels s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget 2018.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T 4.1.8 autres

- 2017-12-117 : Renouvellement attribution véhicule de fonction

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De confirmer l'attribution d'un véhicule de fonction (mise à disposition permanente) à M. le Directeur général des services pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer l'arrêté de renouvellement d'attribution du véhicule de fonction à M. le Directeur Général des services à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

- 2017-12-118 : Recrutement d'un agent contractuel à la bibliothèque

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 351 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les adjoints du patrimoine principaux de 2^{ème} classe.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et signer les contrats y afférent.

Institutions et vie politique 5.7 Intercommunalité 5.7.8 Autres

- 2017-12-119 : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement – exercice 2016 (annexes)

Le **Conseil Municipal** prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016.

Institutions et vie politique 5.7 intercommunalité 5.7.8 autres

- 2017-12-120 : Approbation du rapport de la CLETC du 7 novembre 2017

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la délibération

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2017-12-121 : Tarifs 2018 des droits de place et divers

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'économie du commerce et de la proximité décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter les tarifs des droits de place et divers pour 2018 comme indiqués dans la délibération.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2017-12-122 : Tarifs 2018 de la salle des fêtes

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver les tarifs 2018 de la salle des fêtes

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2017-12-123 : Tarifs 2018 des prestations de l'espace famille

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter les tarifs, joints en annexe, des prestations de l'espace famille pour l'année 2018.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2017-12-124 : Tarifs 2018 du cimetière

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge de l'environnement et du cadre de vie décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fonction publique – 4.4 autres catégories de personnel

- 2017-12-125 : Indemnités aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classes transplantées

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'accepter de verser l'indemnité individuelle de 81,06 € aux enseignants des écoles J. Monod et A. Camus et 108,08 € à l'enseignant de l'école J. Verne.

Autres domaine de compétences 9.1 autres domaine de compétences des communes

- 2017-12-126 : Signature de la convention ville, Métropole et APRE (association de prévention de la région Elbeuvienne)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Louisa ACHOURI, Adjointe au Maire en charge de la solidarité et du développement social décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser M. Le Maire à signer la convention tripartite entre La Métropole, l'association de prévention Elbeuvienne et la ville de Saint Pierre-lès- Elbeuf,

Autres domaine de compétences 9.1 autres domaine de compétences des communes

- 2017-12-127 : Signature de la convention ville, et éducation Nationale : intervention médiateur numérique

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser M. Le Maire à signer les conventions pour l'ensemble des écoles de la ville entre L'Education Nationale représentée par Mme l'inspectrice de la circonscription d'Elbeuf et la ville de Saint-Pierre-les-Elbeuf,

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2017-12-128 : Remboursement de frais de M. Montier

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider que les frais de transport réellement engagés par Pascal Montier seront remboursés, selon les conditions décrites dans la délibération.

Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

- 2017-12-129 : Subvention aux associations

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider que cette avance de demande d'avance de subvention soit versée au club ESP Tennis de Table pour un montant de 9 800 €

Article 2 : Cette subvention sera imputée au compte 65748 selon la nomenclature M14

Article 3 : Cette subvention sera versée en 2017 et faire l'objet d'une charge constatée d'avance sur l'exercice comptable 2018

Finances locales 7.10 Divers. 7.10.1 dons et legs

- 2017-12-130 : Reversement recette spectacle au profit de l'association Dominique Lemaître

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 23 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à adopter la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le reversement de la recette à la dite-association.

Domaines de compétences par thème 8.9 culture

- 2017-12-131 : Approbation de la convention Reg'Arts

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de donner son approbation à la convention Reg 'Arts,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

- 2017-12-132 : Animation culturelle en bibliothèque municipale

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, Adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser le remboursement des frais de déplacement aller-retours pour l'intervenante Caroline MATHIEU, artiste amateur.

Domaine et Patrimoine 3.1 Acquisition

- 2017-12-133 : Acquisition en partie de l'emprise AH 657 à diviser supportant le presbytère appartenant au Diocèse

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété auprès de l'office notarial mandaté ;

Article 2 : D'autoriser l'acquisition de la parcelle AH 657 en cours de division pour la partie supportant le presbytère d'une superficie d'environ 969 m²

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

- 2017-12-134 : Cession des parcelles ZA 590 et ZA 592 appartenant à la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf situées Avenue du Dué & Avenue de Bonport à la SAS YACCO

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'annuler les délibérations du Conseil Municipal n° 2016-11-10 du 18 novembre 2016 et n°2017-11-108 du 16 novembre 2017 et de les remplacer par la présente délibération,

Article 2 : De céder les parcelles section ZA numéro 590 et ZA n° 592 aux conditions précisées ci-dessus ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la SAS YACCO, auprès de l'Etude de Maître DESJARDINS ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

- 2017-12-135 : Cession de la parcelle ZA 591 appartenant à la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf située Avenue du Dué à la Société EIFFAGE METAL

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'annuler les délibérations du Conseil Municipal n° 2016-11-10 du 18 novembre 2016 et n°2017-11-108 du 16 novembre 2017 et de les remplacer par la présente délibération,

Article 2 : De céder la parcelle section ZA numéro 591 à la Société EIFFAGE METAL aux conditions précisées ci-dessus ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial désigné ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Urbanisme – 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – 2.2.4 Permis d'aménager

• 2017-12-136 : Avenant n°1 à la concession d'aménagement conclue entre la Ville et le groupement SHEMA-Foncim

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1^{er} : D'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC de la Plaine du Levant ci-joint qui comprend :

- la substitution de la « SAS de la Plaine du Levant » au groupement de sociétés SHEMA FONCIM,
- Une modification du programme de construction de la concession d'aménagement pour prendre en compte la modification du périmètre de ZAC et l'intégration des terrains sud Mayère,
- La prolongation de la durée de la concession d'aménagement de cinq ans,
- La suppression du fond de concours financier destiné à la réalisation de classes d'écoles,
- L'intégration des terrains de la commune de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf dits du sud Mayère dans le bilan d'aménagement,
- L'engagement de la vente des terrains de la commune de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf du sud Mayère au prix de 4,5 €/m² TTC au profit de « la SAS la Plaine du Levant »
- Le prix de cession de 4,5 €/m² TTC étant inférieur à la valeur des domaines de 8 €/m² TTC, la différence de valorisation est considérée comme une participation en nature à l'équilibre financier de l'opération,
- La création d'une règle de partage du résultat constaté en fin d'opération à hauteur de 80 % pour l'aménageur et de 20 % pour la commune, en contrepartie de la participation en nature et cela dans le cas d'un résultat de l'opération supérieur à 330 000 €,
- La modification de plusieurs des annexes du contrat de concession d'aménagement afin d'intégrer les différentes évolutions présentées ci-dessus :
 - une modification de l'annexe 1 relative au périmètre de la concession d'aménagement et au programme prévisionnel des constructions de la ZAC et du lotissement,
 - une modification de l'annexe 3 relative au programme d'équipements à la charge du concédant
 - une modification de l'annexe 4 relative au bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel,
 - une modification de l'annexe 6 relative aux modalités d'élaboration du bilan.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement et toutes les pièces afférentes,

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération,

Urbanisme 2.1 documents d'urbanisme 2.1.4 ZAC

• 2017-12-137 : ZAC de la Plaine du Levant Concession d'aménagement avec le Groupement SHEMA-FONCIM Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Année 2016 Approbation

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1^{er} : D'approuver le compte-rendu d'activités 2016 présenté par le groupement SHEMA-FONCIM,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération,

Informations

- Animations de Noël : Nouveautés de l'année, ces animations ont été très appréciées de la population, des écoles et de l'IME. La clôture de ces festivités a eu lieu le samedi 23 décembre à 17h30 sur la place Mendès France
- Chiffre de la population : 8 346 habitants au 01/01/2018.
- Vœux aux corps constitués le 11 janvier à 18h30 à l'ECPT
- Prochain Conseil Municipal le 25 janvier à 18h30 : vote du DOB

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS